



**victoires notaires associés** Office Notarial  
3 place des Victoires, 75001 Paris  
victoires@paris.notaires.fr  
tél +33 (0)1 53 42 67 67 | fax -64

Notaires associés : Jean-Pierre Brulon, Bertrand Bonneau, Samuel Auger, Isabelle Mergey, François de Keghel, Olivier Glineur, Pierre Lominé  
Notaires : Livenate Amar, Bastien Blain, Marie Cluzeau-Chesnoy, Bénédicte Dabry, Véronique Dine, Anne-Sophie du Boullay-Lefevre, Sylvie Flabey, Frédéric Geyer, Lauren Gilles, Mailys Luchel, Marie Milh, Laure Pasquier-Mignot



## ATTESTATION

Je soussigné, Maître Bertrand BONNEAU, Notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « VICTOIRES NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un office notarial dont la résidence est à PARIS (1<sup>er</sup> arrondissement), 3 Place des Victoires,

Certifie et atteste, que selon acte authentique reçu par Maître Céline GERMA, Notaire à PARIS, en date du 24 janvier 2022,

L'Etablissement dénommé **ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE**, établissement public à caractère industriel et commercial, crée par décret n°2006-1140 en date du 13 septembre 2006, modifié par décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et décret n°2015-525 du 12 mai 2015, dont le siège est à PARIS 14<sup>ème</sup> arrondissement (75014), 4-14 rue Ferrus, identifié au SIREN sous le numéro 495120008 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

En qualité de "**Vendeur**"

Et la société dénommée **SAS PARIS PICPUS**, société par actions simplifiée, au capital de 5.000 EUR, ayant son siège à PARIS 16<sup>ème</sup> arrondissement, 121 avenue de Malakoff, identifiée sous le numéro SIREN 844 653 345 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS,

En qualité d'"**Acquéreur**"

Ont conclu, sous diverses conditions suspensives, une promesse synallagmatique de vente, portant sur les lots 1, 3, 4 et 5 du plan de division établi par le Cabinet de Géomètres Daniel LEGRAND situé à PARIS (75015) 33 Rue Docteur Finlay, représentant une fraction d'environ 8.664 m<sup>2</sup> des parcelles cadastrées section CH numéros 5, 13, 19 et 20, situées à PARIS 12<sup>ème</sup> arrondissement, 42, 42bis et 44 rue de Picpus.

Il est, par ailleurs, rappelé que le Vendeur est lui-même propriétaire des parcelles susvisées en vertu d'un acte d'acquisition reçu par Maître Bruno CHEUVREUX, notaire à PARIS, le 29 juin 2018, aux termes duquel il a été réservé au Vendeur, ainsi qu'au bénéficiaire d'une promesse synallagmatique, c'est-à-dire l'Acquéreur, la faculté ci-après littéralement rapportée :

*"Enfin, il est convenu que l'Acquéreur<sup>1</sup> (ou tout bénéficiaire de la Promesse Synallagmatique de Vente<sup>2</sup>) est autorisé à entreprendre, d'ores et déjà, sur les*

<sup>1</sup> c'est-à-dire, à ce jour, l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

<sup>2</sup> c'est-à-dire, à ce jour, la SAS PARIS PICPUS



Société titulaire d'un office notarial. Membre d'une association agréée.

Parking : Croix des Petits Champs (à 100m). Métro : Bourse, Palais Royal, Pyramides.

SIRET n° 784 447 518 00035 – Numéro de TVA Intracommunautaire : FR55784447518

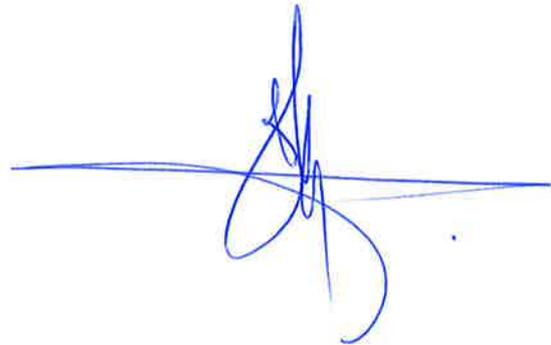
*B*

*Biens tous travaux préparatoires tels que relevés, arpentages, plans d'architecte, sondages, étude de sous-sol, etc. ainsi qu'à implanter un ou plusieurs panneaux annonçant l'opération envisagée par lui, et notamment les panneaux d'affichage de toutes autorisations d'urbanisme qu'il solliciterait ou autoriserait tout tiers à solliciter.*

*A cet effet, l'Acquéreur (ou tout bénéficiaire de la Promesse Synallagmatique de Vente) bénéficiera d'un accès aux Biens, pour lui-même ou ses représentants (architecte, géomètre, entrepreneur, etc.) sous réserve d'en prévenir les Vendeurs au moins 48 heures à l'avance."*

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PARIS,  
Le 16 octobre 2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of a complex, stylized set of loops and a long horizontal stroke extending to the left.